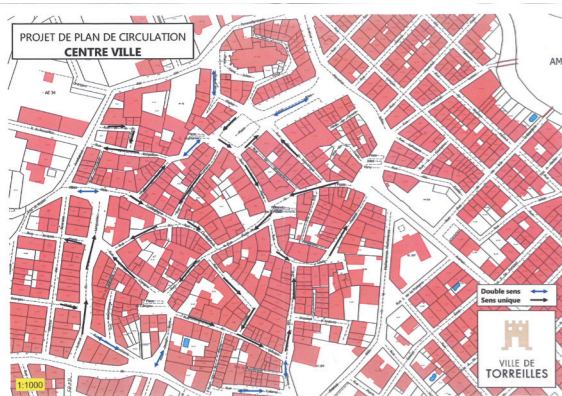


Des nouveautés au service de la sécurité

Un nouveau plan de circulation



À la demande des élus, le service urbanisme a élaboré un nouveau plan de circulation et de stationnement dans le vieux village. Celui-ci a été validé par le bureau municipal. Avec l'aménagement et bientôt l'éclairage du parking de la Baixarada, ce nouveau projet de plan de circulation a pour objectif de lutter contre le stationnement anarchique des véhicules dans le vieux village. Consultable à l'accueil de l'hôtel de ville, il entrera en vigueur très prochainement. Plus d'informations dans le Torreilles Infos. ■

Des moyens accrus pour la police municipale

Le service de police municipale dispose actuellement des moyens suivants : un téléphone portable, 4 radios centralisées et un véhicule Peugeot Partner. Celui-ci devrait être remplacé prochainement par un Véhicule 4x4 type Dacia Duster. Depuis le mois de janvier dernier, la police municipale dispose également d'un local indépendant au cœur du village, place Louis Blasi. Actuellement, le personnel est doté de moyens individuels de défense de la 6^{ème} catégorie (gaz lacrymogène, tonfa...). Mais, il est vrai que lors de l'accomplissement de certaines missions, le recours à



des armes de 4^{ème} catégorie (révolver 38SP) se fait de plus en plus ressentir, compte tenu du contexte actuel d'insécurité et de violence grandissantes. ■

Mise en place de l'opération Tranquillité vacances



Par sa présence, la Police Municipale concourt, en coordination avec la gen-

darmierie nationale, à la sécurisation des lieux isolés et des lotissements, notamment à travers l'opération « tranquillité vacances » mise en place depuis peu. Celle-ci permet en effet aux torreillans de bénéficier, sur simple inscription gratuite auprès de la Police municipale, d'une surveillance régulière, et à horaires variables, de leur domicile ou de leur commerce durant leur absence. L'efficacité de ce dispositif n'exonère bien sûr pas d'observer les mesures de sécurité élémentaires ! Si vous êtes témoin d'un cambriolage ou si vous remarquez un fait anormal chez des voisins absents, alertez sans tarder la gendarmerie en composant sur votre téléphone le «17» (appel gratuit). ■

dermes dans le vieux village. Consultable à l'accueil de l'hôtel de ville, il entrera en vigueur très prochainement. Plus d'informations dans le Torreilles Infos. ■

INFOS PRATIQUES

POLICE MUNICIPALE

1 Place Louis Blasi
Tél. 04 68 28 72 87
Horaires : Hiver 8h30/12h30 – 13h30/17h30 Été 10h/12h – 14h/22h

CHENIL SERVICE

Tél. 04 68 61 44 84

SOS REMORQUAGE

Tél. 04 68 57 97 47

LIENS UTILES

Télécharger en pdf les documents d'information concernant la prévention des risques majeurs sur le site internet de la commune : www.torreilles.fr rubrique urbanisme plan de prévention

NUMÉROS D'URGENCE

(appels gratuits)
15 – Samu
17 – Police Secours
18 – Pompiers
112 – Appel d'urgence européens

TORREILLES

Bulletin édité par la Ville de Torreilles
Mairie - 1, av. de la Méditerranée
66440 Torreilles
Tél.: +33 4 68 28 32 02
E-mail : mairie@torreilles.fr
Site internet : www.torreilles.fr
Crédit photos : Ville de Torreilles
Réalisation : Agence Kafaine
Imprimé sur papier recyclé

Them' Torreilles

Des multiples aspects de la sécurité

S'il y avait plus de civisme, il y aurait moins de police car « le civisme et le respect sont les bases de toute vie en société » et nous faisons tout pour privilégier cette vérité. Notre façon de voir l'action de la police municipale se résume en 4 mots : présence, efficacité, perspicacité et responsabilité. Dans cette optique, la création d'un nouveau poste de police, qui répond à une véritable attente de la part des torreillans, permet d'offrir des conditions d'accueil améliorées pour le public et de bien meilleures conditions de travail à nos agents de police. Les locaux rénovés et adaptés s'inscrivent dans une dynamique de modernité et de proximité souhaitée par la municipalité.

Mais la « sécurité », c'est aussi la protection de la population en matière de sécurité civile. Les élus torreillans, qui ont procédé à l'élaboration de textes essentiels régissant l'information préventive et la protection de la population, attachent une grande importance à la mise en œuvre de cette politique sécuritaire au bénéfice des administrés. C'est ainsi qu'avec la commission « police-sécurité » qui m'assiste avec rigueur et efficacité, nous avons souhaité vous rendre compte de l'action communale menée dans ce domaine.

Christian Legué,
1^{er} adjoint

Un nouveau poste pour la police municipale



Un poste de police, c'est la première entité fixe vers laquelle peut se tourner l'ensemble de la population en cas de nécessité. Qui, outre les agents de police, sont mieux à même de répondre aux préoccupations des habitants, aux besoins des municipalités ou aux attentes de toutes et de tous ? Un poste de police est véritablement un équipement de service public. Comme tel, il doit être accessible à tous dans une logique de positionnement, c'est pourquoi la municipalité a décidé d'implanter un nouveau poste de police en centre-ville, au cœur du village, afin d'être plus proche des commerçants et à l'écoute des habitants de Torreilles.

• La rénovation et l'aménagement des locaux situés dans un immeuble de la commune depuis de nombreuses années s'élèvent à la somme globale de 53 850 €. • Les travaux de maçonnerie, de plomberie, d'électricité et de peinture ont été totalement réalisés en régie par les services techniques de la ville dirigés par Olivier ALQUIER pour un coût de 48 450 €. Composée de Jean ALCACES, Jean FERNANDEZ, Raphael HITA, Kevin ORTIZ, Jean CARCELLE, Léonard PEREZ, l'équipe « bâtiments communaux » a effectué un travail de

qualité en un temps record entre mi-septembre 2012 et mi-janvier 2013. • L'intégralité du mobilier du bureau s'élevant à 5 400 €, a été fourni par la société CALIPAGE de Perpignan. Notre commune dont la population se rapproche des 3 500 habitants, devait se doter d'une police municipale performante, disposant des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions. Celle-ci compte actuellement quatre éléments : un brigadier chef principal Nicolas HENRIC, deux brigadiers Gladys ROSSONI et Thibault DOMENECH et un agent de surveillance de la voie publique Marc REYEN. Ils sont épaulés par Gabriel FIGUERES, appariteur et Antoine ALVARO, agent à la ruralité. Dans l'éventualité d'un accroissement des effectifs à moyen terme, les locaux ont été prévus en conséquence.



Les policiers de proximité doivent faire face à de nombreuses missions. Leur champ d'activités est très large et leur présence sur le terrain est très précieuse. Avec l'inauguration de ce nouveau poste, la municipalité torreillanne affirme plus que jamais sa volonté d'agir dans ce domaine sensible qui est la sécurité, celle-ci est au centre de ses préoccupations parce qu'elle est au centre des préoccupations de nos concitoyens. ■

Les élus de la commission « POLICE ET SÉCURITÉ »

- Christian Legué
- Geoffrey Torralba
- Romain Albert
- Thierry Figueres

Un peu d'histoire...

Années 1960, il y avait un crieur public, appariteur... à l'époque où la fonction publique n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui. Il s'appelait René GAUTIER et terrorisait les enfants. Il faut dire aussi que ceux de l'époque n'étaient pas ceux d'aujourd'hui.

En 1983, lors de la première élection de Louis Carles, il n'y a pas de police municipale, ni de commission « police » au conseil municipal.

En 1989, nouvelle équipe, nouvelle mairie, il y a désormais un garde municipal dans un petit bureau, c'est José Lopez. Quelques années plus tard, il sera épaulé par Gabriel FIGUÈRES, hérité des services techniques, après un accident de santé. La commission « police » est composée

de Claude ROGER (adjoint), de Gabriel VILA et Jean-Claude JOUARY (conseillers municipaux).



De gauche à droite : Gabriel FIGUÈRES, Louis ARTES, José LOPEZ

En 1996, José LOPEZ est nommé policier municipal en titre, le premier de l'histoire de Torréilles, le premier d'une longue série. Michel FIGUÈRES est adjoint à la

police à ce moment-là.

En 2001, extension de la mairie, un nouveau bureau est alloué à la police municipale, plus spacieux. Il servira jusqu'à aujourd'hui. Christian LEGUÉ, nouvellement élu, prend la délégation police.

Entre temps, s'effectuent de nombreux changements avec l'emploi de TUC, CES et autres emploi-jeunes. Aujourd'hui, Torréilles compte trois policiers municipaux en titre et un ASVP saisonnier.

2013, nouveaux locaux, nouvel effectif, nouvelle commission (avec Christian LEGUÉ, 1^{er} adjoint délégué, Geoffrey TORRALBA, Romain ALBERT, Thierry FIGUÈRES) et nouveaux moyens. ■

Les principales missions de la police municipale

La police municipale, placée sous l'autorité de Monsieur le maire, a pour objet d'assurer la police administrative : la prévention, le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. En tant qu'agent de police judiciaire adjoint, le gardien de police municipale relève par ailleurs de l'autorité du procureur de la république dans son activité judiciaire.

La police municipale de Torréilles veille à l'application des arrêtés municipaux et verbalise leur non-respect : consommation d'alcool sur la voie publique, divagation des animaux, déjections canines, arrêtés temporaires et permanents d'interdiction de stationner, etc. Elle intervient également pour veiller au respect du code de la route y compris les mises en fourrière. Elle assure la sécurisation des écoles par la surveillance des entrées et sorties. Elle surveille les espaces publics et assiste les personnes en difficulté. Elle lutte contre les abandons d'immondices et plus généralement contre les atteintes à l'environnement. Elle procède à la capture des animaux errants et fait appliquer la réglementation relative aux chiens « dangereux » : permis de détention pour les chiens de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie, notamment par des contrôles sur la voie publique. ■

Quelques chiffres

Contraventions au non respect du code de la route :

En 2011 : 7 / En 2012 : 9

Contraventions au non respect des lois de stationnement :

En 2011 : 499 / En 2012 : 354

Fourrière :

En 2011 : 40 / En 2012 : 95



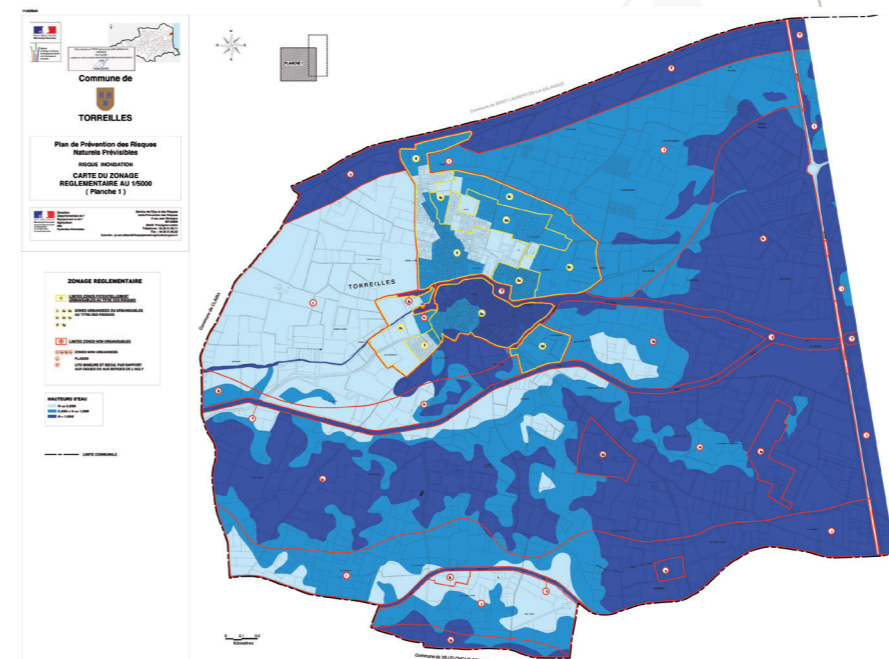
De gauche à droite : Thibault DOMENECH, Marc REYEN, Nicolas HENRIC, Gladys ROSSONI

Une collaboration efficace avec la gendarmerie

La convention de coordination signée en 2000 propose une meilleure collaboration avec les instances de l'Etat, en l'occurrence la Gendarmerie Nationale. Il peut être, dès lors, envisagé d'organiser des patrouilles de nuit et de prévoir les moyens de défense pour les agents. Par ailleurs, chaque été, Torréilles reçoit le renfort de 8 à 9 gendarmes de la Réserve de la Gendarmerie Mobile et d'élèves-gendarmes de l'école de Monluçon. ■



La sécurité, une volonté municipale



Par ailleurs, l'Etat concourt également à la prévention et au contrôle des risques naturels, à travers les « Plans de Prévention des Risques », créés par la loi Barnier du 2 février 1995. Le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) est un outil majeur pour maîtriser l'urbanisation en zones inondables, permettant ainsi de limiter l'exposition des personnes et des biens à ce risque. Ce document réglementaire, approuvé par le Préfet après consultation des administrations compétentes en matière d'urbanisme, avis du conseil municipal et enquête publique, a pour objectif principal d'établir une cartographie des zones à risques avec une réglementation adaptée à chaque zone. ■



La population n'appréhende pas toujours de façon claire les multiples aspects attachés à ce maître mot qu'est la « sécurité ». Celle-ci ne concerne pas seulement la défense des personnes et des biens qui relève du domaine de l'Etat, au travers, en ce qui concerne Torréilles, de la justice, de la gendarmerie nationale et du concours de la police municipale. Elle est aussi et surtout, en cas de danger grave ou imminent menaçant la commune (article L.2214-4 du code général des collectivités territoriales), l'apanage du maire qui doit, en tant qu'acteur majeur en matière de sécurité civile, assurer la protection de ses administrés. Il lui appartient notamment, de concert avec l'ensemble des élus et du personnel communal, d'alerter la population, de prescrire l'exécution de mesures de sûreté exigées par les événements et de diriger les secours, en liaison constante avec le SDIS, les services du conseil général et de la préfecture afin de pourvoir aux mesures d'assistance.

Le maire qui est donc un maillon incontournable en matière d'informations sur les différents risques auxquels sa commune est soumise, a de plus une place prépondérante dans la mise en œuvre des mesures de prévention.

A la suite de l'application du décret du

11 octobre 1990 relatif au droit, à l'information sur les risques majeurs et de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, la commune de Torréilles a procédé à l'élaboration et la validation de deux documents essentiels, destinés à l'information préventive et à la protection de la population :

- Le Document d'Informations Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), document pédagogique de synthèse distribué à la population résidente ou de passage et indiquant les risques majeurs auxquels la commune est confrontée ainsi que les mesures prises pour y faire face. Notre commune est surtout concernée par l'aléa inondation.

(www.torreilles.fr/fr/documentation/document_risques_majeurs.pdf)

- Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), document de planification des secours dans lequel chaque acteur concerné (du maire à l'ultime employé communal) sait ce qu'il doit faire en cas de déclenchement des opérations. Ce plan ne doit rechercher qu'un seul objectif « être prêt le jour J ».

(www.torreilles.fr/fr/documentation/plan_communal_de_sauvegarde_torreilles.pdf)

BON À SAVOIR

Chaque premier mercredi du mois à midi ont lieu les essais des sirènes d'alerte à la population. Torréilles compte deux sirènes, une à la plage, l'autre au village. L'alerte par sirène est destinée à prévenir de l'imminence d'une situation mettant en jeu la sécurité de la population. Elle peut signaler un nuage toxique ou explosif, ou certains risques naturels comme les inondations. En cas de déclenchement de la sirène, il convient de se mettre immédiatement à l'abri et d'écouter les radios locales qui délivrent les informations et instructions des autorités sur la situation.